

## Diagnostic de performance énergétique

Pour les bâtiments à usage principal d'habitation : Consommations estimées (consommation conventionnelle)  
6.1 (vente)

### FICHE SIGNALÉTIQUE DU DPE

**Numero ADEME :** 214011000028Y **Logiciel :** Atlante Xpert V2.0 validé ADEME le 24/04/2013  
**Type bâtiment :** Maison individuelle **Technicien :** HEBERT DAMIEN  
**Valable jusqu'au :** 13/01/2031 **Date de rapport :** 14/01/2021 **Signature :**  
**Construction :** 1982 **Surface habitable :** 138 m<sup>2</sup>  
**Numero de lot :** N.C.

**Réf mandataire :** Maison\_13 Allée de Picardie

**Adresse :** 13 Allée de Picardie 40530 LABENNE

**Désignation :** Maison

### PROPRIÉTAIRE

**Nom :** Mme et Mr ROUBERT

**Adresse :** 13 Allée de Picardie 40530 LABENNE

### PROPRIÉTAIRE DES INSTALLATIONS COMMUNES

**Nom :**

**Adresse :**

### CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

obtenu par la méthode 3CL, version 1.3, estimées au logement, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

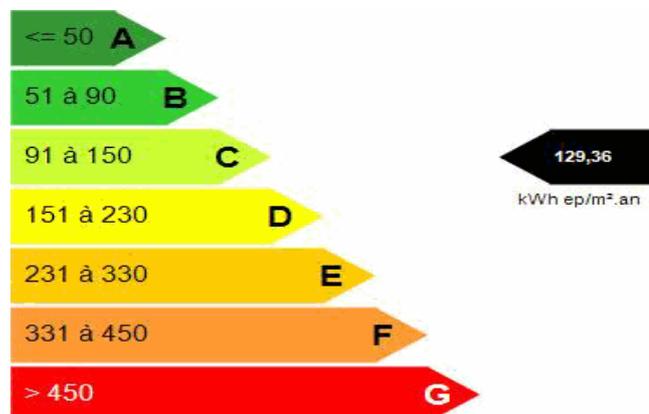
	Consommation en énergie finale Détail par énergie et par usage en kWh <sub>ep</sub>	Consommation en énergie primaire Détail par usage en kWh <sub>ep</sub>	Frais annuels d'énergie en € TTC
Chauffage	4004,13 kWh <sub>ep</sub> de Electricité 4449,03 kWh <sub>ep</sub> de Bois	14779,68	728,66
Eau chaude sanitaire	3138,76 kWh <sub>ep</sub> de Electricité	8097,99	344,01
Refroidissement	552	1424,16	76,29
Consommation d'énergie pour les usages recensés	7694,88 kWh <sub>ep</sub> d'électricité 4449,03 kWh <sub>ep</sub> de bois	24301,83	1148,96 + Abonnement : 200,68

### INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Consommations énergétiques (en énergie primaire)  
Pour les usages recensés  
**Consommation Conventionnel : 129,36 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an**

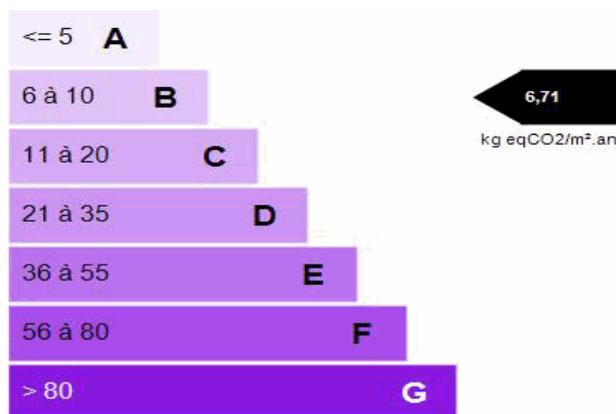
Emissions de gaz à effet de serre (GES) (en énergie primaire)  
Pour les usages recensés  
**Estimation des émissions : 6,71 kg<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an**

Sur la base d'estimations au logement  
Maison individuelle économe



Maison individuelle énergivore

Faible émission de GES



Forte émission de GES

## DESCRIPTIF DU LOGEMENT ET DE SES EQUIPEMENTS

### Enveloppe

<b>Mur n°1</b>	Mur en béton banché - Isolé - Année travaux isolation: 1982 - ITI
<b>Plancher bas n°1</b>	Dalle béton - Isolé - Année travaux isolation: 1982 - ITE
<b>Plancher bas n°2</b>	Dalle béton - Non isolé
<b>Plancher haut n°1</b>	- Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage - Isolé - Année travaux isolation: 2019 - ITI - Type de combles : Perdus
<b>Paroi vitrée n°10</b>	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Bois - Volet battant bois (e <= 22mm) - Epaisseur de la lame d'air : 6 mm
<b>Paroi vitrée n°1</b>	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Bois - Volet battant bois (e <= 22mm) - Epaisseur de la lame d'air : 6 mm
<b>Paroi vitrée n°12</b>	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Bois - Volet battant bois (e <= 22mm) - Epaisseur de la lame d'air : 6 mm
<b>Paroi vitrée n°2</b>	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Bois - Volet battant bois (e <= 22mm) - Epaisseur de la lame d'air : 6 mm
<b>Paroi vitrée n°7</b>	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Bois - Volet roulant PVC (e <= 12 mm) - Epaisseur de la lame d'air : 6 mm
<b>Paroi vitrée n°4</b>	Porte fenêtres battantes avec sous bassement - Double vitrage vertical - Bois - Volet battant ou persienne avec ajours fixes - Epaisseur de la lame d'air : 6 mm
<b>Paroi vitrée n°3</b>	Porte fenêtres battantes avec sous bassement - Double vitrage vertical - Bois - Volet battant ou persienne avec ajours fixes - Epaisseur de la lame d'air : 6 mm
<b>Paroi vitrée n°9</b>	Porte fenêtres battantes avec sous bassement - Double vitrage vertical - Bois - Volet battant bois (e <= 22mm) - Epaisseur de la lame d'air : 6 mm
<b>Paroi vitrée n°5</b>	Porte fenêtres battantes avec sous bassement - Double vitrage vertical - Bois - Volet roulant PVC (e <= 12 mm) - Epaisseur de la lame d'air : 6 mm
<b>Paroi vitrée n°6</b>	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Bois - Epaisseur de la lame d'air : 6 mm
<b>Paroi vitrée n°8</b>	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Bois - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
<b>Paroi vitrée n°11</b>	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Bois - Epaisseur de la lame d'air : 6 mm
<b>Porte n°1</b>	Porte bois avec double vitrage

### Système

<b>Ventilation</b>	Ventilation mécanique auto réglable « après 1982 »
<b>Installation n°1</b>	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint - Maison individuelle avec chauffage individuel - Générateur n°1 - Electricité - Pompe à chaleur Air/Air - Air soufflé - Pas de régulation sur générateur - année d'installation : 2018 - pas de veilleuse
<b>ECS n°1</b>	Sans ECS solaire - Electricité - Ballon électrique - 300 litres
<b>Climatisation</b>	Climatiseur électrique 138 m²

## DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 46,74 kWhep/m².an (Energie économisée grace au système ENR)

Types d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Photovoltaïque - Surface des capteurs : 25 m²

### Pourquoi un diagnostic ?

- Pour informer le futur locataire ou acheteur
- Pour comparer différents logements entre eux
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Consommation conventionnelle

Cette consommation est dite conventionnelle car calculée sur des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standards), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standards.

### Conditions standards

Les conditions standards portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacances du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité d'ensoleillement). Ces conditions standards servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

### Constitution de l'étiquette énergie

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

### Energie finale ou énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utiliser en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

### Variation des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention "prix de l'énergie en date du..." indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national.

### Energies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergies renouvelables produites par les équipements installés à demeure.

## CONSEILS POUR UNE BONNE UTILISATION DE L'ENERGIE

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### Chauffage

\* Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "horsgel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.

\* Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.

\* Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

\* Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.

\* Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### Eau chaude sanitaire

\* Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.

\* Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

\* Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

\* Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

\* Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une VMC:

\* Aérez périodiquement le logement.

### Confort d'été

\* Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.

\* Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### Autres usages

#### Eclairage :

\* Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).

\* Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.

\* Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### Bureautique / audiovisuel :

\* Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

\* Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

## RECOMMANDATIONS POUR L'AMELIORATION ENERGETIQUE DU BIEN ET DE SES EQUIPEMENTS

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les coûts, économies et temps de retour proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts additionnels éventuels (travaux de finition,...) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc). La TVA est comptée au taux réduit en vigueur.

Préconisations d'améliorations et conséquences économiques				
Mesure d'amélioration	Nouvelle consommation conventionnelle Kwh/m <sup>2</sup>	Effort investissement	Economies	Rapidité de retour sur investissement
Vmc hygroréglable Crédit d'impôt : cf loi de finance de l'année en cours	120,15 Kwh/m <sup>2</sup>	€ € €	★	★
Chauffe eau thermodynamiques Crédit d'impôt : cf loi de finance de l'année en cours	97,67 Kwh/m <sup>2</sup>	€ € €	★★	★

### Légende

Economies:



Effort d'investissement



Rapidité du retour sur investissement



Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)

## COMMENTAIRES

### Commentaire n°1

• Les variations climatiques hivernales non pris en compte du lieu. Le comportement des occupants et le confort peuvent être des explications des écarts. De même, le nombre des occupants n'est pas pris en compte. • Les usages pris en compte sont uniquement le chauffage, l'eau chaude sanitaire et la climatisation.

### Commentaire n°2

Absence d'informations (d'isolants...) par le donneur d'ordre communiquée pour la réalisation du Dpe. Les valeurs ont été estimées par rapport à l'année de construction et quelques informations du propriétaire.

### Commentaire n°3

Les convecteurs non pas été pris en compte dans le calcul DPE.

Le diagnostic de performance énergétique n'apporte aucune garantie sur le bon fonctionnement, performance et entretien des équipements (chaudière, chauffe-eau, ventilations...). Aussi, ce diagnostic se limite aux éléments visibles et accessibles et n'apporte aucune garantie de mise en œuvre (isolants, construction...).

## CERTIFICATION / ASSURANCE

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K - 35760 ST Grégoire

Certification n° : CPDI 4303 Délivré le 16/12/2019

N° du contrat d'assurance : HDI Global SE 76208471-30015

## FICHE TECHNIQUE

### Généralités

Bien	Departement	40 - Landes
	Altitude	10m
	Zone thermique	Zone2
	Type de batiment	Maison individuelle
	Année de construction	1982
	Surface habitable	138,00 m <sup>2</sup>
	Nombre de niveau(x)	1
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5m
	Nombre de logement	1
	Inertie du lot	Lourde
	Etanchéité du lot	Menuiserie avec joints

### Enveloppe

Mur n°1	Surface	103,66 m <sup>2</sup>
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	U (W/m <sup>2</sup> K)	0,84
	Materiau	Mur en béton banché
	Etat d'isolation	Isolation thermique intérieure
Plancher bas n°1	Type isolation	Isolé - Année travaux isolation: 1982 - ITI
	Surface	135,00 m <sup>2</sup>
	Mitoyenneté	Enterré
	b (Coefficient de réduction)	0,8
	U (W/m <sup>2</sup> K)	0,84
	Materiau	Dalle béton
Plancher bas n°2	Etat d'isolation	Isolation thermique extérieure
	Année isolation	1982
	Surface	3,00 m <sup>2</sup>
	Mitoyenneté	Local non chauffé
	b (Coefficient de réduction)	0,9
	U (W/m <sup>2</sup> K)	2
Plancher haut n°1	Materiau	Dalle béton
	Etat d'isolation	Non isolé
	Surface	138,00 m <sup>2</sup>
	Mitoyenneté	Local non chauffé
	b (Coefficient de réduction)	0,95
	U (W/m <sup>2</sup> K)	0,2
Paroi vitrée n°10	Materiau	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage
	Etat d'isolation	Isolation thermique intérieure
	Type isolation	Isolé - Année travaux isolation: 2019 - ITI
	Surface	1,67 m <sup>2</sup>
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Fenêtres battantes
	Orientation baie	Est

Paroi vitrée n°10	Inclinaison	Vertical	
	Positionnement	Au nu intérieur	
	Type de vitrage	Double vitrage vertical	
	Epaisseur de lame d'air (mm)	6	
	Gaz de remplissage	Air sec	
	Menuiserie	Bois	
	Etanchéité	Oui	
	Ug_baie (W/m².K)	3,3	
	Uw_baie (W/m².K)	3,2	
	Type de fermeture	Volet battant bois (e <= 22mm)	
	Ujn_baie (W/m².K)	2,6	
	U_baie (W/m².K)	2,6	
	Paroi vitrée n°1	Surface	1,67 m²
		Mitoyenneté	Extérieur
b (Coefficient de réduction)		1	
Double fenêtre		Non	
Type de baie		Fenêtres battantes	
Orientation baie		Est	
Inclinaison		Vertical	
Positionnement		Au nu intérieur	
Type de vitrage		Double vitrage vertical	
Epaisseur de lame d'air (mm)		6	
Gaz de remplissage		Air sec	
Menuiserie		Bois	
Etanchéité		Oui	
Ug_baie (W/m².K)		3,3	
Uw_baie (W/m².K)	3,2		
Type de fermeture	Volet battant bois (e <= 22mm)		
Ujn_baie (W/m².K)	2,6		
U_baie (W/m².K)	2,6		
Type de masque proche	Baie fond de balcon		
caractéristiques du masque proche	1,9 m		
Paroi vitrée n°12	Surface	1,67 m²	
	Mitoyenneté	Extérieur	
	b (Coefficient de réduction)	1	
	Double fenêtre	Non	
	Type de baie	Fenêtres battantes	
	Orientation baie	Est	
	Inclinaison	Vertical	
	Positionnement	Au nu intérieur	
	Type de vitrage	Double vitrage vertical	
	Epaisseur de lame d'air (mm)	6	
	Gaz de remplissage	Air sec	
	Menuiserie	Bois	
	Etanchéité	Oui	
	Ug_baie (W/m².K)	3,3	
Uw_baie (W/m².K)	3,2		

Paroi vitrée n°12	Type de fermeture	Volet battant bois (e <= 22mm)	
	Ujn_baie (W/m².K)	2,6	
	U_baie (W/m².K)	2,6	
	Surface	1,67 m²	
Paroi vitrée n°2	Mitoyenneté	Extérieur	
	b (Coefficient de réduction)	1	
	Double fenêtre	Non	
	Type de baie	Fenêtres battantes	
	Orientation baie	Sud	
	Inclinaison	Vertical	
	Positionnement	Au nu intérieur	
	Type de vitrage	Double vitrage vertical	
	Epaisseur de lame d'air (mm)	6	
	Gaz de remplissage	Air sec	
	Menuiserie	Bois	
	Etanchéité	Oui	
	Ug_baie (W/m².K)	3,3	
	Uw_baie (W/m².K)	3,2	
	Type de fermeture	Volet battant bois (e <= 22mm)	
	Ujn_baie (W/m².K)	2,6	
	U_baie (W/m².K)	2,6	
	Paroi vitrée n°7	Surface	1,67 m²
		Mitoyenneté	Extérieur
		b (Coefficient de réduction)	1
Double fenêtre		Non	
Type de baie		Fenêtres battantes	
Orientation baie		Ouest	
Inclinaison		Vertical	
Positionnement		Au nu intérieur	
Type de vitrage		Double vitrage vertical	
Epaisseur de lame d'air (mm)		6	
Gaz de remplissage		Air sec	
Menuiserie		Bois	
Etanchéité		Oui	
Ug_baie (W/m².K)		3,3	
Uw_baie (W/m².K)		3,2	
Type de fermeture		Volet roulant PVC (e <= 12 mm)	
Ujn_baie (W/m².K)		2,6	
U_baie (W/m².K)		2,6	
Paroi vitrée n°4		Surface	2,72 m²
		Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1	
	Double fenêtre	Non	
	Type de baie	Porte fenêtres battantes avec sous bassement	
	Orientation baie	Ouest	
	Inclinaison	Vertical	
	Positionnement	Au nu intérieur	
	Type de vitrage	Double vitrage vertical	

Paroi vitrée n°4	Epaisseur de lame d'air (mm)	6
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	Bois
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	3,3
	Uw_baie (W/m².K)	3,2
	Type de fermeture	Volet battant ou persienne avec ajours fixes
	Ujn_baie (W/m².K)	2,9
	U_baie (W/m².K)	2,9
	Paroi vitrée n°3	Surface
Mitoyenneté		Extérieur
b (Coefficient de réduction)		1
Double fenêtre		Non
Type de baie		Porte fenêtres battantes avec sous bassement
Orientation baie		Ouest
Inclinaison		Vertical
Positionnement		Au nu intérieur
Type de vitrage		Double vitrage vertical
Epaisseur de lame d'air (mm)		6
Gaz de remplissage		Air sec
Menuiserie		Bois
Etanchéité		Oui
Ug_baie (W/m².K)		3,3
Uw_baie (W/m².K)		3,2
Type de fermeture		Volet battant ou persienne avec ajours fixes
Ujn_baie (W/m².K)		2,9
U_baie (W/m².K)	2,9	
Paroi vitrée n°9	Surface	2,72 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Porte fenêtres battantes avec sous bassement
	Orientation baie	Est
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	Au nu intérieur
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	6
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	Bois
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	3,3
	Uw_baie (W/m².K)	3,2
	Type de fermeture	Volet battant bois (e <= 22mm)
	Ujn_baie (W/m².K)	2,6
U_baie (W/m².K)	2,6	
Paroi vitrée n°5	Surface	2,72 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1

Paroi vitrée n°5	Double fenêtre	Non	
	Type de baie	Porte fenêtres battantes avec sous bassement	
	Orientation baie	Ouest	
	Inclinaison	Vertical	
	Positionnement	Au nu intérieur	
	Type de vitrage	Double vitrage vertical	
	Epaisseur de lame d'air (mm)	6	
	Gaz de remplissage	Air sec	
	Menuiserie	Bois	
	Etanchéité	Oui	
	Ug_baie (W/m².K)	3,3	
	Uw_baie (W/m².K)	3,2	
	Type de fermeture	Volet roulant PVC (e <= 12 mm)	
	Ujn_baie (W/m².K)	2,6	
	U_baie (W/m².K)	2,6	
	Paroi vitrée n°6	Surface	,68 m²
		Mitoyenneté	Extérieur
b (Coefficient de réduction)		1	
Double fenêtre		Non	
Type de baie		Fenêtres battantes	
Orientation baie		Ouest	
Inclinaison		Vertical	
Positionnement		Au nu intérieur	
Type de vitrage		Double vitrage vertical	
Epaisseur de lame d'air (mm)		6	
Gaz de remplissage		Air sec	
Menuiserie		Bois	
Etanchéité		Oui	
Ug_baie (W/m².K)		3,3	
Uw_baie (W/m².K)		3,2	
U_baie (W/m².K)		3,2	
Paroi vitrée n°8		Surface	,51 m²
	Mitoyenneté	Extérieur	
	b (Coefficient de réduction)	1	
	Double fenêtre	Non	
	Type de baie	Fenêtres battantes	
	Orientation baie	Ouest	
	Inclinaison	Vertical	
	Positionnement	Au nu intérieur	
	Type de vitrage	Double vitrage vertical	
	Epaisseur de lame d'air (mm)	16	
	Gaz de remplissage	Air sec	
	Menuiserie	Bois	
	Etanchéité	Oui	
	Ug_baie (W/m².K)	2,7	
	Uw_baie (W/m².K)	2,8	
	U_baie (W/m².K)	2,8	
	Paroi vitrée n°11	Surface	,68 m²

Paroi vitrée n°11	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Fenêtres battantes
	Orientation baie	Est
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	Au nu intérieur
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	6
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	Bois
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	3,3
	Uw_baie (W/m².K)	3,2
	U_baie (W/m².K)	3,2
	Porte n°1	Surface
Mitoyenneté		Extérieur
b (Coefficient de réduction)		1
U (W/m²K)		3,3
Materiau		Porte bois avec double vitrage
Positionnement		Au nu intérieur
Local non chauffé n°1	Largeur du dormant (cm)	5 cm
	Etanchéité	Oui
	Type local non chauffé	Combles fortement ventilées (maison individuelle)
	Surface des parois sur local non chauffé donnant sur l'extérieur ou un autre espace non chauffé (m²)	180m²
	Isolation de la paroi du local non chauffé donnant sur l'extérieur ou un autre local non chauffé	Non
	Surface des parois sur local non chauffé donnant sur des locaux chauffés (m²)	138m²
Local non chauffé n°2	Isolation de la paroi du local non chauffé donnant sur des locaux chauffés	Oui
	Type local non chauffé	Sous sols (maison individuelle)
	Surface des parois sur local non chauffé donnant sur l'extérieur ou un autre espace non chauffé (m²)	20m²
	Isolation de la paroi du local non chauffé donnant sur l'extérieur ou un autre local non chauffé	Non
	Surface des parois sur local non chauffé donnant sur des locaux chauffés (m²)	2,74m²
	Isolation de la paroi du local non chauffé donnant sur des locaux chauffés	Non
Ponts thermiques	Coefficient Paroi vitrée n°1 / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°1	5,18 m
	Coefficient Paroi vitrée n°2 / Mur n°1	0

Ponts thermiques	Linéique Paroi vitrée n°2	5,18 m
	Coefficient Paroi vitrée n°3 / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°3	6,92 m
	Coefficient Paroi vitrée n°4 / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°4	6,92 m
	Coefficient Paroi vitrée n°5 / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°5	6,92 m
	Coefficient Paroi vitrée n°6 / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°6	3,4 m
	Coefficient Paroi vitrée n°7 / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°7	5,18 m
	Coefficient Paroi vitrée n°8 / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°8	2,94 m
	Coefficient Paroi vitrée n°9 / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°9	6,92 m
	Coefficient Porte n°1 / Mur n°1	0
	Linéique Porte n°1	6,92 m
	Coefficient Paroi vitrée n°10 / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°10	5,18 m
	Coefficient Paroi vitrée n°11 / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°11	3,4 m
	Coefficient Paroi vitrée n°12 / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°12	5,18 m
Coefficient Plancher bas n°1 / Mur n°1	0,71	
Linéique Plancher bas n°1	51 m	
Coefficient Refend / Mur n°1	0,82	
Linéique Refend	3 m	
<b>Système</b>		
Ventilation Installation n°1	Type de ventilation	Ventilation mécanique auto réglable « après 1982 »
	Type d'installation	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint - année d'installation : 2018
	Type de chauffage	Générateur n°1 - 2018 - Central
	Energie	Electricité
	Type de générateur principal	Pompe à chaleur Air/Air
	Type de régulation	absente
	Type de distribution	
	Régulation sur générateur	Non
	Veilleuse	Non
	Emetteur n°1	Type d'émetteur
Surface habitable traitée par chaque équipement		138 m <sup>2</sup>
Année d'installation des émetteurs		2018

Installation n°1	Type de chauffage	Générateur n°2 - 1982 - Divisé
	Energie	Bois
	Type de générateur appoint	Poele ou insert bois sans flamme verte
	Type de régulation	absente
ECS n°1	Type d'installation	Sans ECS solaire
	Energie	Electricité
	Type équipement	Ballon électrique
	Position de la production	En volume chauffé
	Isolation du réseau	réseau non isolé
	Volume de stockage	300 litres
	Veilleuse	Non
	Alimentation	Heure pleine / heure creuse
Climatisation	Type de climatisation	Climatiseur électrique
	Surface climatisée	138 m <sup>2</sup>
ENR	Surface de capteurs photovoltaïques	25m <sup>2</sup>

Explication personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Si nous prenons le cas d'une maison individuelle occupée par une famille de 3 personnes, la consommation de cette même maison ne sera pas la même si elle est occupée par une famille de 5 personnes. De plus, selon que l'hiver aura été rigoureux ou non, que la famille se chauffe à 20°C ou 22°C, les consommations du même bâtiment peuvent significativement fluctuer. Il est dès lors nécessaire dans l'établissement de ce diagnostic de s'affranchir du comportement des occupants afin d'avoir une information sur la qualité énergétique du bâtiment. C'est la raison pour laquelle l'établissement du DPE se fait principalement par une méthode de calcul des consommations conventionnelles qui s'appuie sur une utilisation standardisée du bâtiment pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Aussi, le tableau des tarifs des énergies date du 15 août 2015.

Les principaux critères caractérisant la méthode conventionnelle sont les suivants :

- En présence d'un système de chauffage dans le bâtiment autre que les équipements mobiles et les cheminées à foyer ouvert, toute la surface habitable du logement est considérée chauffée en permanence pendant la période de chauffe.
- Les besoins de chauffage sont calculés sur la base de degrés heures moyens sur 30 ans par département. Les degrés heures sont égaux à la somme, pour toutes les heures de la saison de chauffage pendant 10 novembre 2012 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE Texte 9 sur 101.. laquelle la température extérieure est inférieure à 18°C, de la différence entre 18°C et la température extérieure. Ils prennent en compte une inoccupation d'une semaine par an pendant la période de chauffe ainsi qu'un réduct de températures à 16°C pendant la nuit de 22 heures à 6 heures.
- Aux 18°C assurés par l'installation de chauffage, les apports internes (occupation, équipements électriques, éclairage, etc.) sont pris en compte à travers une contribution forfaitaire de 1°C permettant ainsi d'atteindre la consigne de 19°C.
- Le besoin d'ECS est forfaitisé selon la surface habitable du bâtiment et le département.

Ces caractéristiques de calcul conventionnel peuvent être responsables de différences importantes entre les consommations réelles facturées et celles calculées avec la méthode conventionnelle. En effet, tout écart entre les hypothèses du calcul conventionnel et le scénario réel d'utilisation du bâtiment entraîne des différences au niveau des consommations. De plus, certaines caractéristiques impactant les consommations du bâtiment ne sont connues que de façon limitée (par exemple : les rendements de chaudières qui dépendent de leur dimensionnement et de leur entretien, la qualité de mise en oeuvre du bâtiment, le renouvellement d'air dû à la ventilation, etc.).

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principale d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal <b>autre que d'habitation</b>
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec <b>système collectif</b> de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec <b>système collectif</b> de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
				Appartement avec systèmes <b>individuels</b> de chauffage et de production d'ECS ou <b>collectifs</b> et équipés de <b>comptages individuels</b>	Bâtiment construit avant 1948		
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	

Pour plus d'informations : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) rubrique performance énergétique ou [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)